

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2003

Au troisième trimestre 2003, la durée hebdomadaire du travail est stable. Elle s'établit à **35,6 heures (contre 35,7 heures un an auparavant)**. Au 30 septembre 2003, comme au trimestre précédent, quatre salariés à temps complet sur cinq travaillent moins de 36 heures par semaine.

L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) croît de 0,7 % au troisième trimestre 2003, soit de 2,5 % sur un an.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) progresse de 1,0 % au cours du même trimestre et de 2,9 % sur un an. L'évolution de l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) est de +0,6 % au troisième trimestre 2003 et de +1,9 % entre septembre 2002 et septembre 2003 (1).

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet (hors salariés sous le régime du forfait jours) s'établit à 35,6 heures à la fin du troisième trimestre 2003. Elle reste donc stable encore ce trimestre et recule de 0,1 % sur un an (graphique 1). Au 30 septembre 2003, 80,2 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus travaillent moins de 36 heures hebdomadaires, contre 79,5 % un an plus tôt (tableau 1 et graphique 2).

Au troisième trimestre 2003, la durée hebdomadaire du travail est stable dans presque tous les secteurs (tableau 2 et graphique 3).

Sur un an, alors qu'en moyenne, elle a diminué de 0,1 %, la durée du travail recule de 0,2 % dans la construction et de 0,1 % dans l'industrie et le tertiaire. Les

(1) - Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, qui est retenu du fait de la pondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers (disposition suspendue à titre transitoire jusqu'au 1^{er} juillet 2005) et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (+0,5 % sur le troisième trimestre et +2,0 % de septembre 2002 à septembre 2003).

Tableau 1
Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée au 3^{ème} trimestre 2003

En pourcentage

	Durée hebdomadaire du travail						Taux de temps partiel	Proportion de salariés au forfait*
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus		
Toutes tailles confondues	6,0	74,3	6,8	2,8	7,8	2,4	13,7	7,7
10 à 19 salariés	0,6	52,7	3,9	2,5	32,4	7,9	16,6	2,5
20 à 49 salariés	1,9	68,0	7,3	5,6	13,9	3,3	14,0	4,3
50 à 99 salariés	3,1	75,2	9,5	4,1	5,6	2,4	12,3	7,1
100 à 249 salariés	5,9	76,3	8,8	3,1	3,6	2,2	11,0	7,9
250 à 499 salariés	7,7	81,0	6,1	1,9	1,7	1,6	11,2	9,9
500 salariés ou plus	9,4	80,5	6,4	1,6	1,4	0,6	14,5	10,1

(*) - Il s'agit du nombre de salariés au forfait rapporté au nombre de salariés à temps complet.

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

baisses les plus soutenues s'observent dans l'éducation, la santé et l'action sociale (-0,4 %) et dans les transports (-0,3 %).

Compte tenu du calendrier fixé pour la réduction de la durée légale, plus grande est l'entreprise, moins forte y est la baisse de la durée du travail sur les douze derniers mois (tableau 3). La durée recule ainsi de 0,3 % en un an dans les entreprises de 10 à 19 salariés, de 0,1 % dans celles de 20 à 249 salariés et elle est stable dans celles de plus de 250 salariés. Le salarié à temps complet d'une entreprise de 10 à 19 salariés travaille néanmoins près de deux heures de plus que son homologue d'une entreprise de plus de 500 salariés et cet écart semble désormais se stabiliser.

En deux ans, de septembre 2001 à septembre 2003, la durée hebdomadaire du travail recule de 1,3 %, passant de 36,1 heures à 35,6 heures. Sur cette période, le secteur des services aux particuliers avec -2,2 % et ceux de l'éducation, la santé et l'action sociale, de la construction et du commerce avec -1,9 % ont connu les plus fortes réductions. À l'opposé, comme au trimestre précédent, les transports, dont la durée du travail reste relativement élevée (36,5 heures), connaissent une baisse modérée (-0,7 %). La réduction la

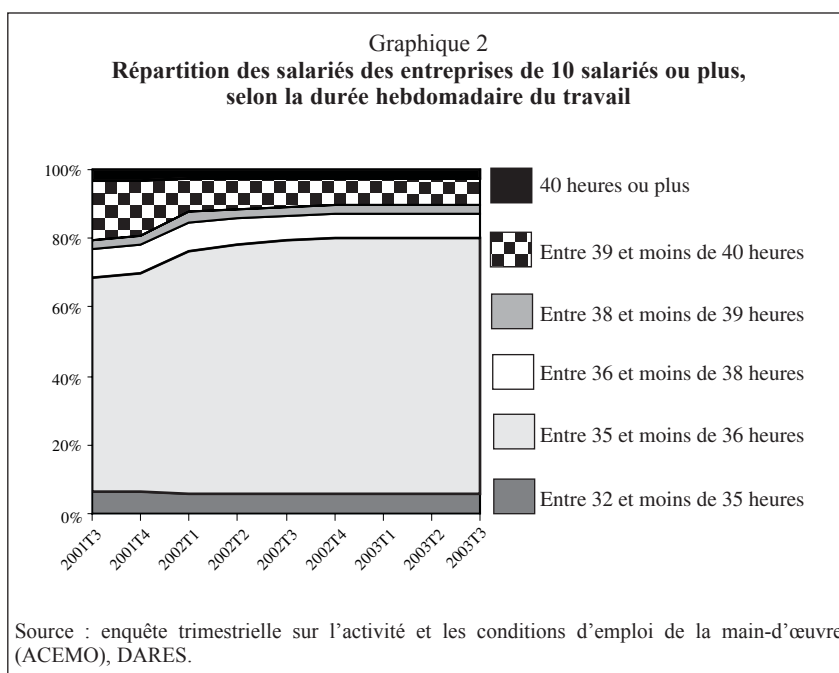
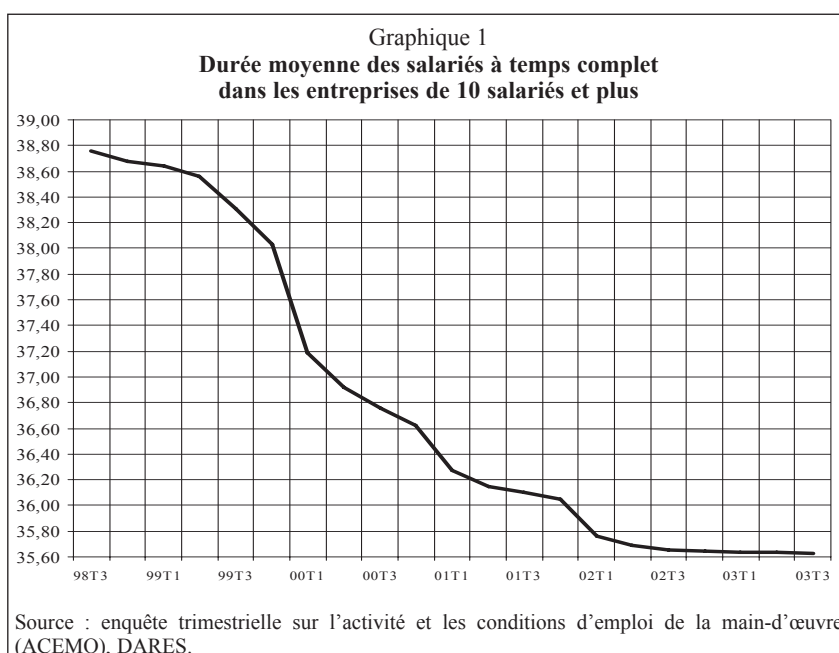


Tableau 2
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet, proportions de salariés à temps partiel
et en CDD au 3^{ème} trimestre 2003

	Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée (en %)						Durée moyenne des salariés à temps complet (en heures)			Taux de temps partiel	Taux de CDD
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus	3 ^{ème} tr.	3 ^{ème} tr.	3 ^{ème} tr.		
							2001	2002	2003		
Tous secteurs confondus.	6,0	74,3	6,8	2,8	7,8	2,4	36,10	35,66	35,63	13,7	6,4
EB : Ind. agricoles et alimentaires	5,9	80,5	4,8	0,6	6,9	1,4	35,76	35,42	35,39	6,7	7,9
EC : Ind. des biens de consommation	7,5	79,4	5,7	1,5	5,6	0,2	35,61	35,32	35,29	7,0	4,1
ED: Ind. automobile.	18,8	71,9	6,6	1,7	1,0	0,1	35,10	35,06	35,00	2,5	1,7
EE: Ind. des biens d'équipement	8,0	65,4	14,8	4,4	6,8	0,6	36,13	35,67	35,65	4,4	3,0
EF: Ind. des biens interm.	13,0	66,5	8,1	4,8	7,1	0,6	35,82	35,45	35,44	4,4	3,2
EG: Energie	10,5	88,4	1,1	0,1	0,0	0,0	34,91	34,89	34,92	17,1	2,2
EH: Construction	0,2	54,2	10,1	11,5	22,0	2,0	37,21	36,58	36,51	2,9	4,7
EJ: Commerce	1,6	73,6	12,4	2,4	8,4	1,6	36,40	35,74	35,72	17,9	7,0
EK: Transport.	5,1	71,2	2,2	1,1	8,1	12,2	36,77	36,62	36,50	7,5	4,6
EL: Activités financières .	16,3	76,1	2,3	2,5	2,8	0,0	35,49	34,94	35,02	12,1	4,1
EM: Act. immobilières. . .	11,3	71,7	4,3	2,7	8,7	1,5	35,97	35,50	35,50	11,3	4,8
EN: Serv. aux entreprises.	1,7	87,9	4,5	1,6	4,0	0,2	35,65	35,28	35,29	19,2	8,2
EP: Serv. aux particuliers.	7,3	55,8	4,0	1,7	19,0	12,2	37,42	36,63	36,60	28,1	13,4
EQ: Éducation, santé, action sociale.	2,5	91,4	1,3	0,4	4,2	0,1	35,84	35,29	35,17	29,5	10,4

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

plus faible s'observe dans l'automobile (-0,3 %) où la durée du travail est pratiquement de 35,0 heures depuis 2 ans. Dans l'énergie, elle est également stable depuis deux ans ; c'est le secteur qui conserve la durée du travail la plus faible (34,9 heures).

Fin septembre 2003, la proportion de salariés à temps complet dont le temps de travail est décompté selon un forfait en nombre de jours sur l'année (uniquement des cadres) progresse et s'établit à 7,7 %. Les secteurs qui recourent le plus à ce mode de décompte du temps de travail sont, comme aux trimestres précédents, les industries des biens d'équipement (15,2 %), les activités financières (13,1 %) et l'automobile (11,4 %). Plus l'entreprise est de grande taille, plus la proportion des salariés au forfait est forte (tableau 1). Ainsi, alors que 2,5 % des salariés à temps complet des

petites unités travaillent au forfait, cette proportion s'élève à 10,1% dans les entreprises de plus de 500 salariés.

La proportion de salariés à temps partiel est restée stable ce trimestre à 13,7 % (tableau 4). C'est dans l'éducation, la santé et l'action sociale (29,5 %) et dans

les services aux particuliers (28,1 %) qu'elle est la plus forte.

L'indicateur synthétique d'heures travaillées (y compris les salariés à temps partiel et les entreprises de 1 à 9 salariés) recule de 0,1 % ce trimestre, chiffre à rapprocher de la stagnation de la durée du travail et d'une baisse de

Tableau 3
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet
selon la taille de l'entreprise au 3^{ème} trimestre 2003

	Durée en fin de trimestre (en heures)					Variation (en %)	
	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	1 ^{er} trim. 2003	2 ^{ème} trim. 2003	3 ^{ème} trim. 2003	sur 3 mois	sur 12 mois
Toutes tailles confondues	35,66	35,64	35,64	35,63	35,63	0,0	-0,1
10 à 19 salariés . . .	37,06	37,04	37,00	36,96	36,95	0,0	-0,3
20 à 49 salariés . . .	36,17	36,16	36,12	36,11	36,13	0,0	-0,1
50 à 99 salariés . . .	35,76	35,75	35,72	35,72	35,72	0,0	-0,1
100 à 249 salariés . .	35,59	35,59	35,58	35,56	35,55	0,0	-0,1
250 à 499 salariés . .	35,32	35,30	35,32	35,30	35,31	0,0	0,0
500 salariés ou plus	35,13	35,11	35,14	35,14	35,14	0,0	0,0

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

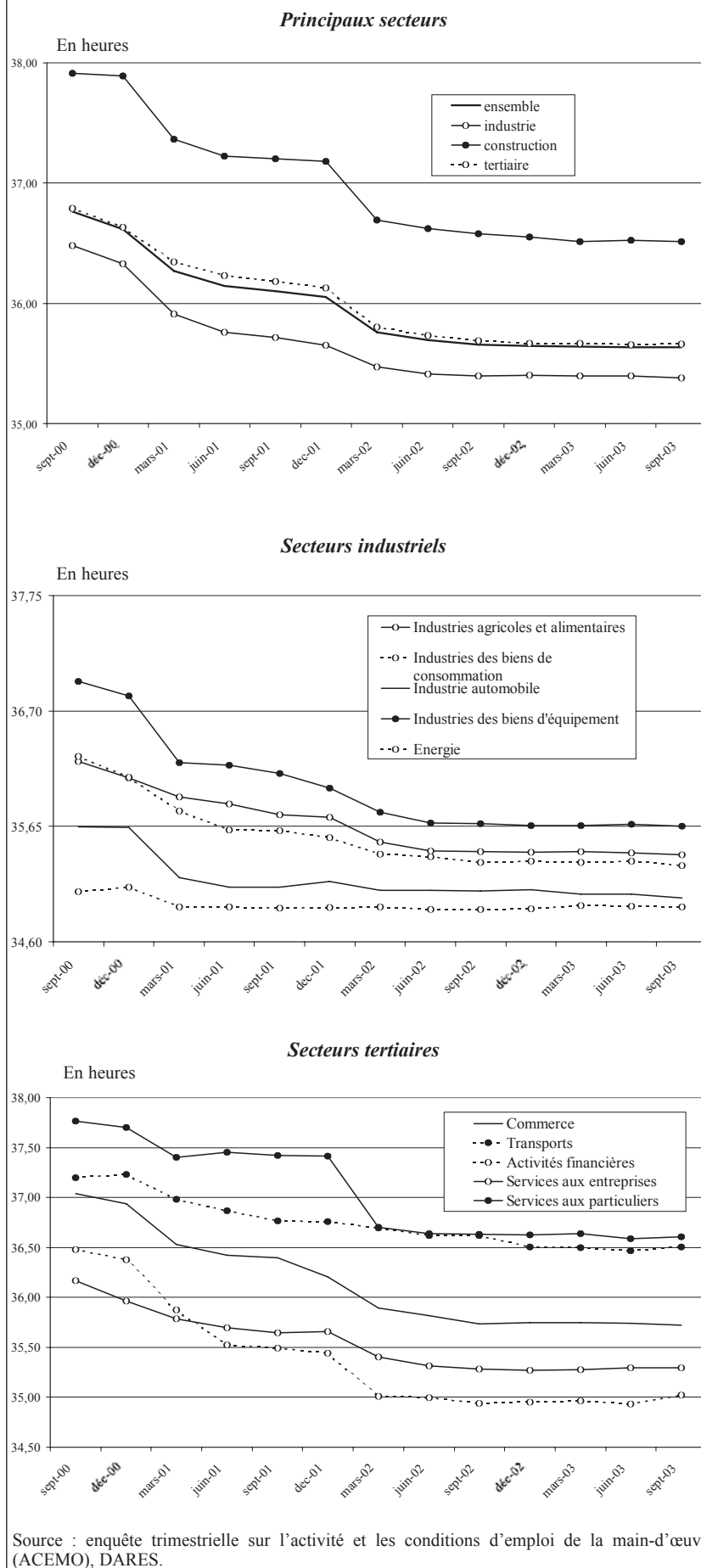
0,1 % de l'emploi salarié. Sur un an, cet indicateur recule de 0,4 % (graphique 4).

Fin septembre 2003, 6,4 % des salariés ont un contrat à durée déterminée (CDD), contre 6,0 % et 5,9 % respectivement un et deux ans auparavant (tableau 2). Les secteurs qui ont le plus recours aux CDD sont, comme aux trimestres précédents, ceux des services aux particuliers et des activités d'éducation, de santé et d'action sociale (avec respectivement 13,4 % et 10,4 %).

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,7 % au troisième trimestre 2003 (tableau 5). Il augmente de 0,8 % dans le tertiaire, de 0,6 % dans l'industrie et de 0,5 % dans la construction. À un niveau plus fin, la hausse est soutenue dans les services aux particuliers (+1,2 %) et au contraire modérée dans l'énergie (+0,1 %). Les prix (hors tabac) ayant crû de 0,6 %, le SMB de l'ensemble des salariés gagne 0,1 point de pouvoir d'achat au troisième trimestre 2003. Sous l'impulsion des hausses du SMIC (+5,3 % au 1^{er} juillet) et des garanties mensuelles de rémunération (+1,6 % à +3,2 %), le SMB des ouvriers et des employés progresse fortement (respectivement de 1,0 % et de 0,8 %), tandis que celui des professions intermédiaires et des cadres augmente de 0,4 %.

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 2,5 %, ce qui représente un gain de pouvoir d'achat de 0,6 point (graphiques 5 et 6). C'est dans la construction que l'évolution annuelle a été la plus forte (+3,0 % contre +2,5 % pour l'industrie et +2,4 % pour le tertiaire). Les ouvriers et les employés ont bénéficié d'augmentations plus conséquentes (+2,8 % et +2,5 % respectivement) que les

Graphique 3
La durée hebdomadaire du travail selon les grands secteurs d'activité



professions intermédiaires ou les cadres (+2,3 % et +2,0 %).

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de 1,0 % au cours du troisième trimestre 2003 (+0,4 point de pouvoir d'achat) (tableau 6). Les hausses les plus sensibles se situent dans les services aux entreprises (+2,0 %) et aux particuliers (+1,6 %). De septembre 2002 à septembre 2003, le SHBO enregistre une hausse de 2,9 %, ce qui fait apparaître un gain de 1,0 point du pouvoir d'achat. La contribution de la réduction du temps de travail à la progression du SHBO est nulle sur le troisième trimestre et peut être estimée à 0,1 point sur un an.

Abdenor BRAHAMI
(DARES).

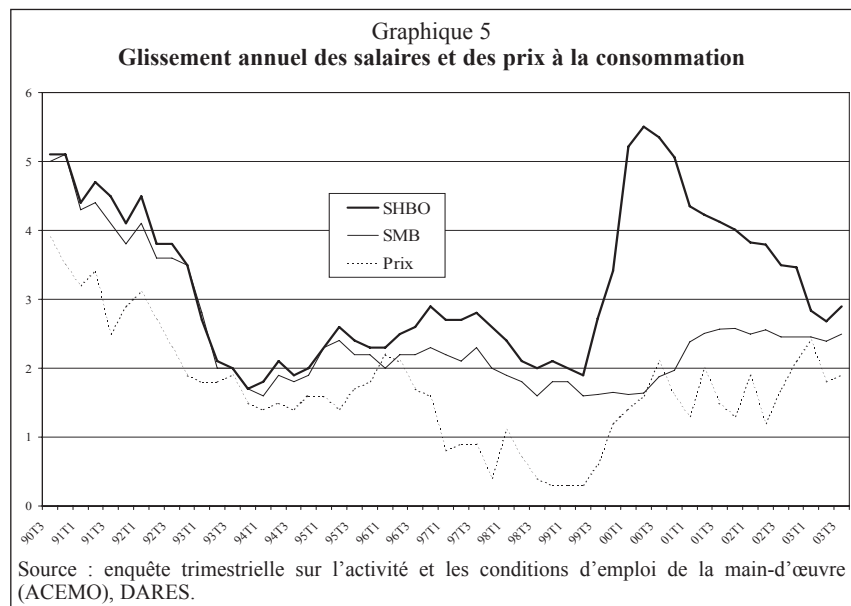
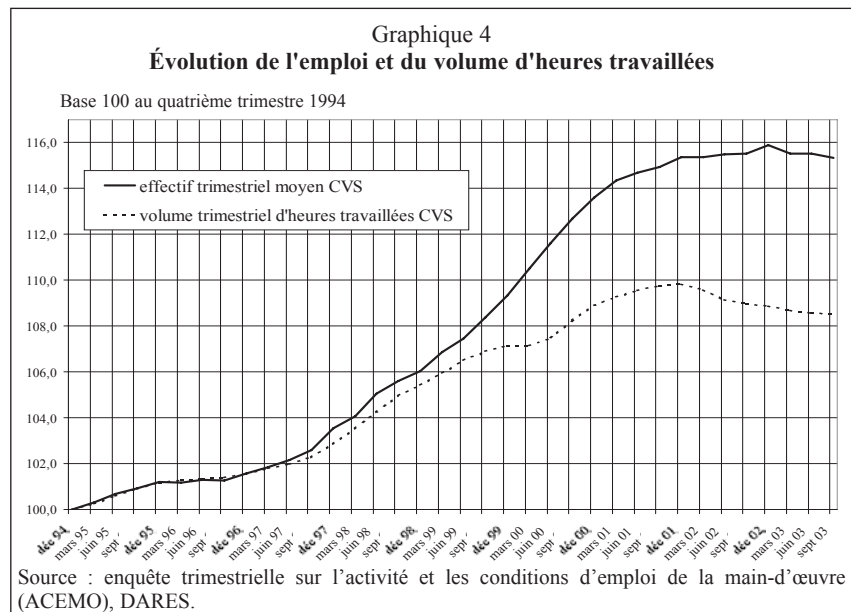


Tableau 4
Proportion de salariés à temps partiel

	3 ^{ème} trim. 2001	4 ^{ème} trim. 2001	1 ^{er} trim. 2002	2 ^{ème} trim. 2002	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	1 ^{er} trim. 2003	2 ^{ème} trim. 2003	3 ^{ème} trim. 2003
Ensemble des secteurs	13,5	13,5	13,4	13,5	13,2	13,9	13,9	13,8	13,7
EB : Ind. agricoles et alimentaires	5,8	6,4	6,1	6,2	6,6	6,6	6,8	7,1	6,7
EC : Ind. des biens de consommation	6,5	6,3	6,6	6,3	6,4	6,8	6,8	6,6	7,0
ED : Ind. automobile	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3	2,5
EE : Ind. des biens d'équipement	4,1	4,0	4,2	4,1	4,1	4,5	4,3	4,2	4,4
EF : Ind. des biens intermédiaires	4,3	4,3	4,2	4,5	4,5	4,5	4,5	4,4	4,4
EG : Énergie	16,4	15,9	17,1	17,2	17,1	17,5	17,3	17,3	17,1
EH : Construction	2,8	2,7	2,8	2,7	2,8	2,9	2,8	2,9	2,9
EJ : Commerce	19,2	19,3	18,5	19,2	17,8	17,9	18,2	18,3	17,9
EK : Transports	7,8	7,3	7,8	7,4	7,3	7,7	7,4	7,3	7,5
EL : Activités financières	11,4	12,3	12,0	12,2	12,1	11,7	12,4	12,3	12,1
EM : Activités immobilières	13,0	11,4	12,2	11,9	11,2	12,0	11,2	11,5	11,3
EN : Services aux entreprises	19,7	19,3	19,3	19,2	19,4	19,6	19,6	19,1	19,2
EP : Services aux particuliers	28,7	27,0	26,8	27,1	25,0	29,3	28,6	28,7	28,1
EQ : Éducation, santé, action sociale	27,2	27,1	26,9	27,6	28,3	29,3	30,1	29,2	29,5

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

Tableau 5
Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	1 ^{er} trim. 2003	2 ^{ème} trim. 2003	3 ^{ème} trim. 2003	
ENSEMBLE DES SALARIÉS	0,6	0,4	0,8	0,5	0,7	2,5
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,5	0,4	0,9	0,6	0,6	2,5
EH : Construction	0,5	0,4	1,3	0,7	0,5	3,0
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,6	0,4	0,8	0,6	0,7	2,6
EN : Services aux entreprises	0,8	0,4	0,7	0,4	0,9	2,4
EP : Services aux particuliers	0,8	0,4	0,7	0,6	1,2	2,9
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ..	0,7	0,4	0,8	0,5	0,8	2,4
OUVRIERS	0,7	0,5	0,8	0,6	1,0	2,8
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,7	0,4	0,8	0,6	0,8	2,6
EH : Construction	0,5	0,5	1,3	0,7	0,6	3,2
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,6	0,4	0,8	0,6	1,0	2,8
EN : Services aux entreprises	1,1	0,7	0,3	0,3	2,0	3,3
EP : Services aux particuliers	1,0	0,5	0,5	0,6	1,6	3,2
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ..	0,8	0,5	0,5	0,4	1,3	2,8
EMPLOYÉS	0,8	0,4	0,8	0,5	0,8	2,5
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,5	0,4	0,9	0,5	0,5	2,3
EH : Construction	0,5	0,2	1,2	0,6	0,4	2,4
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,8	0,4	0,7	0,7	0,8	2,7
EN : Services aux entreprises	0,8	0,3	0,9	0,3	0,7	2,2
EP : Services aux particuliers	0,9	0,3	0,8	0,6	1,4	3,1
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ..	0,8	0,4	0,8	0,6	0,8	2,6
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	0,5	0,3	0,9	0,6	0,4	2,3
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,4	0,4	1,0	0,6	0,4	2,4
EH : Construction	0,4	0,3	1,2	0,6	0,2	2,4
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,3	0,9	0,6	0,5	2,4
EN : Services aux entreprises	0,4	0,3	1,0	0,5	0,4	2,2
EP : Services aux particuliers	0,5	0,5	0,5	0,8	0,5	2,3
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ..	0,5	0,3	0,9	0,6	0,4	2,3
CADRES	0,4	0,3	0,9	0,5	0,4	2,0
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,3	0,3	1,0	0,5	0,3	2,1
EH : Construction	0,3	0,2	1,4	0,5	0,3	2,5
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,3	0,2	1,2	0,4	0,3	2,1
EN : Services aux entreprises	0,5	0,3	0,7	0,4	0,4	1,8
EP : Services aux particuliers	0,3	0,4	0,8	0,5	0,4	2,1
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ..	0,4	0,3	0,9	0,4	0,4	1,9

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). Les résultats présentés sont établis à partir des 25 000 questionnaires exploitables reçus au 17 décembre 2003. Les résultats provisoires relatifs au quatrième trimestre 2003 seront publiés le 13 février 2004.

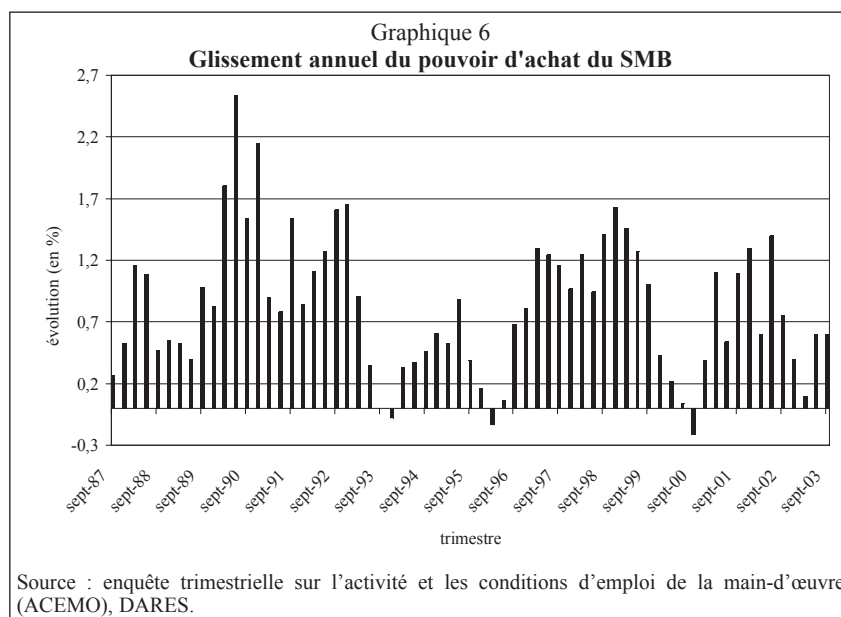


Tableau 6
Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur fin d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	1 ^{er} trim. 2003	2 ^{ème} trim. 2003	3 ^{ème} trim. 2003	
Ensemble	0,8	0,5	0,8	0,6	1,0	2,9
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0)	0,7	0,3	0,8	0,8	0,8	2,7
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4)	0,9	0,4	0,7	0,5	1,0	2,6
C1 : Habillement, cuir	1,3	0,5	0,5	0,3	1,6	2,9
C2 : Édition, imprimerie, reproduction	0,6	0,5	0,5	0,5	0,8	2,3
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	0,3	0,2	1,3	0,7	0,5	2,7
C4 : Industries des équipements du foyer	0,9	0,2	0,8	0,5	1,0	2,6
ED: Industrie automobile (D0)	0,5	0,6	1,4	0,7	0,5	3,2
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	0,7	0,5	1,0	0,7	0,7	2,8
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,6	0,6	0,7	0,9	0,8	3,1
E2 : Industries des équipements mécaniques	0,7	0,4	1,0	0,7	0,7	2,8
E3 : Ind. des équipements électriques et mécaniques	0,6	0,4	0,9	0,5	0,7	2,5
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	0,7	0,4	0,9	0,6	0,9	2,7
F1 : Industries des produits minéraux	0,6	0,2	1,0	0,3	0,6	2,2
F2 : Industrie textile	1,0	0,3	0,6	0,5	1,4	2,9
F3 : Industries du bois et du papier	0,6	0,4	0,9	0,6	1,1	3,1
F4 : Chimie, caoutchouc plastiques	0,6	0,6	0,9	0,6	0,8	2,9
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	0,8	0,4	0,8	0,7	0,8	2,7
F6 : Ind. des composants électriques et électroniques	0,7	0,3	1,0	0,7	0,7	2,7
EG : Énergie (G1 et G2)	0,1	0,6	0,5	0,5	0,2	1,9
G1 : Production de combustibles et de carburants	0,1	0,1	0,4	0,9	0,4	1,8
G2 : Eau, gaz, électricité	0,0	0,8	0,6	0,4	0,2	1,9
EH : Construction (H0)	0,6	0,5	1,4	0,8	0,6	3,3
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,7	0,4	0,9	0,6	1,0	2,9
J1 : Commerce et réparations automobiles	0,7	0,7	0,9	0,5	1,0	3,1
J2 : Commerce de gros	0,6	0,2	0,9	0,5	0,7	2,3
J3 : Commerce de détail, réparations	0,7	0,5	0,8	0,8	1,7	3,7
EK : Transports (K0)	0,6	0,6	0,6	0,4	0,8	2,4
EL : Activités financières	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	1,4
EM : Activités immobilières	0,6	0,3	1,1	0,2	0,8	2,4
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	1,2	0,7	0,3	0,3	2,0	3,4
N1 : Postes et télécommunications	2,2	0,1	0,0	0,2	2,3	2,7
N2 : Conseils et assistance	0,8	0,3	0,6	0,2	0,9	2,0
N3 : Services opérationnels	0,8	1,0	0,5	0,4	1,9	3,8
N4: Recherche et développement	1,0	0,3	0,4	0,5	0,3	1,6
EP : Services aux particuliers (P1 à P3)	1,0	0,6	0,6	0,6	1,6	3,5
P1 : Hôtels et restaurants	1,0	0,7	0,6	0,6	1,5	3,5
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives	0,9	0,5	0,9	0,5	1,8	3,7
P3 : Services personnels et domestiques	1,2	0,3	0,5	0,5	1,9	3,2
EQ : Éducation, santé, action sociale	1,0	0,3	0,4	0,5	0,9	2,0
Q1 : Éducation	1,0	0,6	0,4	0,3	1,2	2,5
Q2 : Santé, action sociale	1,0	0,2	0,4	0,5	0,8	2,0
Regroupements spéciaux						
Ind. de transformation, n.c. la construction (EB à EG)	0,7	0,4	0,9	0,6	0,8	2,8
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à ER)	0,9	0,6	0,6	0,4	1,3	2,9

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.
Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

La subordination dans le travail

Sous la direction de Jean-Pierre Chauchard et Anne-Chantal Hardy-Dubernet

312 pages
22

Qui sont les travailleurs d'aujourd'hui ? Des professionnels autonomes et des responsables qui collaborent à des organisations en réseaux ou des prolétaires soumis au harcèlement de petits chefs qui leur font subir des cadences infernales ?
Peut-on encore appeler « travailleur indépendant » l'artisan chauffeur routier qui adhère à un contrat « spot » lui imposant ses marchandises, ses horaires, ses conditions de travail et son prix ?
De même, les agents des services publics peuvent-ils concilier « mission d'intérêt général » et « primes au rendement » ?
Le « portage salarial » est-il une nouvelle forme de salariat ou un modèle « d'indépendance protégée » ? Les médecins exercent-ils toujours une « profession libérale » lorsque le nombre, la nature et la rémunération de leurs actes sont soumis au contrôle de leurs tutelles ?

En droit, c'est l'existence d'un rapport de subordination entre le donneur d'ordres et l'exécutant d'une prestation qui permet de distinguer le travail salarié du travail indépendant et de qualifier un contrat de « contrat de travail ». Outre le bénéfice de la sécurité sociale des salariés, l'enjeu de cette qualification n'est autre que l'application du droit du travail dont la fonction, longtemps, a été de protéger la partie faible au contrat, autrement-dit le travailleur. Communément répandue, cette analyse est aujourd'hui perturbée par les métamorphoses que connaissent les formes d'exercice du pouvoir, dans la sphère publique comme dans l'entreprise privée.

Cet ouvrage met à contribution dix-huit chercheurs, juristes, historiens et sociologues qui, deux années durant, ont travaillé à une meilleure compréhension des évolutions des formes de contrôle et d'autonomie dans le travail, et à leurs conséquences sur la nature, sociale aussi bien que juridique, des relations de travail.

Il permet de faire le lien entre des situations aussi diverses que l'intérim, les groupements d'employeurs, la sous-traitance ou les conventions de sous-entreprises, tout en intégrant des exemples plus classiques de salariat, tant privé que public, ou de métiers indépendants. L'ouvrier de la grande industrie, l'artisan chauffeur, le fonctionnaire, l'animateur sportif, l'agriculteur et le médecin constituent ici des figures exemplaires illustrant l'idée selon laquelle, loin de se diluer, la subordination devient d'autant plus contraignante qu'elle se cache sous de multiples visages.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques



Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

<http://www.travail.gouv.fr>

(Rubrique Emploi puis Études et Statistiques)

En vente à :

La Documentation Française
29-31, quai Voltaire - 75344 Paris
Cedex 07
Téléphone : 01.40.15.70.00 - Télécopie
: 01.40.15.72.30
<http://www.ladocumentationfrancaise.gouv.fr>



bon de commande
à envoyer à
La documentation Française
124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE
Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00
www.ladocumentationfrancaise.fr

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
<http://www.travail.gouv.fr>

CAHIER TRAVAIL ET EMPLOI
La subordination dans le travail

Participation aux frais de facturation et de port, sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
22		
		4,95
montant total à payer		
1 euro = 6,55957 F		

Nom _____
Prénom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Localité _____

Je règle
 Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de M. l'Agent comptable de la Documentation française
 Par carte bancaire (date d'expiration ____/____/____)
 N° _____
 Date _____ Signature _____